



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC)

\*\*\*\*\*

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES  
HUMAINES (FLASH)

\*\*\*\*\*

ECOLE DOCTORALE PLURIDISCIPLINAIRE (EDP)

*(Espaces, Cultures et Développement)*

\*\*\*\*\*

LABORATOIRE D'ANALYSE ET DE RECHERCHE RELIGIONS, ESPACES ET  
DEVELOPPEMENT (LARRED)

\*\*\*\*\*

Filière : Sociologie –Anthropologie  
Option : Sociologie du Développement

MEMOIRE DE FIN DE FORMATION POUR L'OBTENTION DU DIPLOME D'ETUDE  
APPROFONDIE (DEA)

***SUJET :***

**NEGOCIATION SOCIALE AUTOUR DES  
INTERDITS ALIMENTAIRES COUTUMIERS A  
BANTE CENTRE**

Rédigé et soutenu par :

Okpè Cica Salomé TAKIN

Sous la direction de :

Prof. Dr. Dodji AMOUZOUVI

Maître de Conférences/CAMES

**Membres du jury :**

Président: Professeur Gabriel BOKO

Rapporteur: Dr. Dodji AMOUZOUVI, Maître de Conférences/CAMES

Examinatrice: Dr. Sidonie Clarisse HEDIBLE, Maître-Assistant/CAMES

Date de soutenance : 04 Août 2015

Mention : Très bien

Note : 16/20

# SOMMAIRE

Sommaire.....	2
Sigles et abréviations.....	3
Dédicace.....	4
Remerciements.....	5
Liste des tableaux, encadrés, figures et graphiques.....	6
Résumé.....	7
Abstract.....	8
Introduction.....	9
<b>Première partie : Univers théorique et approche méthodologique.....</b>	<b>12</b>
Chapitre I : Univers théorique.....	13
Chapitre II : Approche méthodologique.....	30
<b>Deuxième partie : Interdits alimentaires coutumiers à Bantè Centre : Conséquences et formes de négociation.....</b>	<b>38</b>
Chapitre III : Répertoire des interdits alimentaires et les conséquences de leur transgression .....	39
Chapitre IV : Les formes de négociations autour des interdits alimentaires coutumiers à Bantè centre.....	46
Conclusion .....	55
Références Bibliographiques.....	56
Références Webographiques.....	58
Annexes.....	59
Table des matières .....	64

# SIGLES ET ABREVIATIONS

**ASECNA** : Agence pour la Sécurité de la Navigation en Afrique ;

**ASF** : Association des Services Financiers ;

**CEG** : Collège d'enseignement Général ;

**CLCAM** : Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuel ;

**DPP** : Direction de la Programmation et de la Prospective ;

**EP** : Effectif Prévu ;

**EPE** : Equivalents Points d'Eau ;

**ET** : Effectif Touché ;

**FCFA** : Franc de la Communauté Financière Africaine ;

**INSAE** : Institut National de la Statistique de l'Analyse Economique ;

**LARRED** : Laboratoire d'Analyse et de Recherches Religions Espaces et Développement

**NB** : Notez bien ;

**N°** : Numéro ;

**OMD** : Objectifs du Millénaire pour le Développement ;

**OMS** : Organisation Mondiale de la Santé ;

**OSD** : Orientations Stratégiques pour le Développement ;

**PDC** : Plan pour le Développement Communal ;

**PEA** : Petites Entreprises Agricoles ;

**RGPH3** : Recensement Général de la Population et de l'Habitat troisième génération ;

**SCR2** : Stratégie de la Croissance pour la Réduction de la Pauvreté, deuxième génération ;

**SONEB** : Société Nationale des Eaux du Bénin ;

**UVS** : Unité Villageoise de Santé

# DEDICACE

A mes enfants Kèmi, Guigo et Etchè

# REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, qu'il me soit permis d'adresser mes sincères remerciements à tous ceux qui ont, d'une manière ou d'une autre, de près ou de loin, contribué à l'élaboration de ce mémoire.

Au **Prof. Dr. Dodji AMOUZOUVI**, Maitre de Conférences/CAMES, Directeur Scientifique du LARRED à l'Université d'Abomey-Calavi, mon maître de mémoire dont la constance et la quête du savoir par la méthode constituent un cadre propice à mes travaux de recherche.

Au **Dr. Sidonie HEDIBLE**, Maitre-Assistant/CAMES pour ses conseils et son soutien.

A tout le corps enseignant, qu'ils reçoivent mes remerciements profondément marqués ;

A tous mes parents pour leur grand sens d'engagement et d'éducation à mon égard et particulièrement à Mme Adjoua TAKIN née TCHALA, celle qui fut à l'origine de mes premiers pas et de ma réussite actuelle, qu'ils accueillent ici tous mes remerciements filiaux ;

A mon feu père Koffi John TAKIN pour ses précieux conseils à mon égard ;

A mon grand frère Marcellin TAKIN pour son soutien inconditionnel, que ce travail soit l'aboutissement de tous ses efforts accomplis ;

A Monsieur Marcellin ACCLOMBESSI, mon tendre mari pour sa collaboration, qu'il reçoive mes considérations distinguées.

# Listes des tableaux, encadrés, figures et graphiques

## Liste des tableaux

Titres	Pages
<b>Tableau I</b> : <i>Récapitulatif de la population cible</i> .....	35
<b>Tableau II</b> : <i>Chronogramme de rédaction du mémoire</i> .....	36
<b>Tableau III</b> : <i>Récapitulatif des interdits et de leurs conséquences</i> .....	41

## Liste des encadrés

Titres	Pages
<b>Encadré 01</b> : <i>Histoire de certains interdits des descendants de Ohoussou-Ekoulagba</i> .....	45
<b>Encadré 02</b> : <i>Comportement des contrevenants des interdits de vaudou Sakpata et de Hévisso</i> .....	47
<b>Encadré 03</b> : <i>Organisation des cérémonies de réintégration</i> .....	48

## Liste de figure

Titre	Page
<b>Figure1</b> : <i>Situation géographique de la commune de Bantè</i> .....	30

## Liste de graphique

Titre	Page
<b>Graphique1</b> : <i>Pluviométrie annuelle</i> .....	56

## RESUME

Les interdits alimentaires existent partout dans le monde entier. Bon nombre d'auteurs ont fait de ces interdits l'objet de leur recherche. C'est le cas par exemple des interdits alimentaires coutumiers étudiés à Bantè centre. En supposant que l'homme a besoin d'apports nutritifs à la fois quantitatif et qualitatif, la présente étude a pour objectif de voir comment les habitants de Bantè arrivent à négocier ces interdits suite à leur consommation. La recherche est basée essentiellement sur une technique à la fois qualitative et quantitative, avec un guide d'entretien, un entretien libre et aléatoire et des observations. Les entretiens ont porté sur plus de deux cents personnes effectivement touchées. L'échantillonnage au hasard a été utilisé. Il s'est intéressé à toutes les catégories d'acteurs sociaux que sont les femmes, les hommes et les enfants, à toutes les communautés sociolinguistiques et les particularismes religieux. Il ressort de cette étude que les interdits constituent une réalité incontournable que la population doit respecter. La raison fondamentale est qu'il s'agit de normes sociales prescrites par les ancêtres que personne n'a le droit de négliger sous peine de sanctions graves conduisant parfois à la mort.

**Mots clés : Négociation sociale - Interdits - alimentaires - Coutume- Contrevenants - Bantè.**

## ABSTRACT

Food taboos exist all over the world. Many authors have made these forbidden subject of their research. We will want to prove that in customary dietary laws studied Bantè center. Assuming that the man needs to nutrient intake in both quantity and quality, this study aims to see how Bantè residents are able to negotiate these forbidden due to their consumption. The work is mainly based on a technique to both qualitative and quantitative, with an interview guide, free and random interview and observations. The interviews are carried on over two hundred people actually affected. Random sampling was used. He was interested in all types of social actors such as women, men and children, all socio-linguistic communities and religious particularities. It is clear from these studies that the banned are a fact of life that people must respect. The fundamental reason is that these social norms prescribed by the ancestors that nobody has the right to neglect under pain of severe penalties sometimes leading to death.

**Keywords: Negotiation – Prohibited- food - Coutume- Offenders - Bantè.**

# INTRODUCTION

Depuis l'antiquité, la consommation de certains aliments a été source d'interdit. Ces interdits alimentaires se trouvent partout dans le monde. Ils diffèrent, d'un groupe social à un autre.

De mammifères aux produits de la terre en passant par les oiseaux, chaque groupe social dispose de quelque chose qu'il ne consomme pas. Dans la Bible et surtout dans les livres de Deutéronome et de Lévitique, nous pouvons déjà noter les mammifères, les oiseaux et les produits de la terre qui sont interdits de consommation aux Juifs.

Pourtant, la croissance d'un être humain représente une étape très nécessaire voire indispensable de la vie. Ce dernier a besoin d'apports nutritifs à la fois qualitatif que quantitatif, car chaque espèce d'animaux ou produits de la terre apporte un certain nutriment nécessaire au renforcement énergétique de l'homme.

Paradoxalement, les normes sociales lui interdisent la consommation de certaines espèces d'origine végétale et animale. Ce constat a été fait par Pagezy (1988) dans la forêt équatoriale où des populations vulnérables telles que les femmes enceintes, les femmes allaitantes et les enfants sont soumis à de nombreux interdits alimentaires ayant une fonction symbolique et sociale. Ces interdits concernent un grand nombre d'espèces animales, essentiellement de gibiers, riches en protéines.

Cet état de fait a ému de nombreux médecins nutritionnistes des années 50-70. En effet, il y a une trentaine d'années, dans cette usine à protéines que représente la forêt équatoriale, les interdits étaient nombreux et respectés et le rapport entre le nombre d'espèces interdites et celles autorisées est élevé.

Dans ces pays, les conséquences encourues par les contrevenants sont légions. Il s'agit par exemple de l'éruption cutanée telle que la gale ou le pian. Certaines maladies liées à la consommation des interdits peuvent conduire à la mort.

Par ailleurs, les interdits sont devenus une question préoccupante et les nutritionnistes de la première moitié du siècle passé ont souvent eu une attitude alarmiste vis-à-vis des interdits alimentaires relatifs aux groupes biologiquement vulnérables que sont les femmes et les enfants. Garine (1974)

Si l'alimentation répond davantage à des considérations culturelles, la nourriture doit en priorité être "bonne à penser".

En ce qui concerne les interdits alimentaires, les conséquences biologiques de ce fait culturel doivent être examinées de façon plus globale par rapport à la dynamique affectant la diversité et l'abondance des espèces dans un contexte qui évolue dans le temps et dans l'espace.

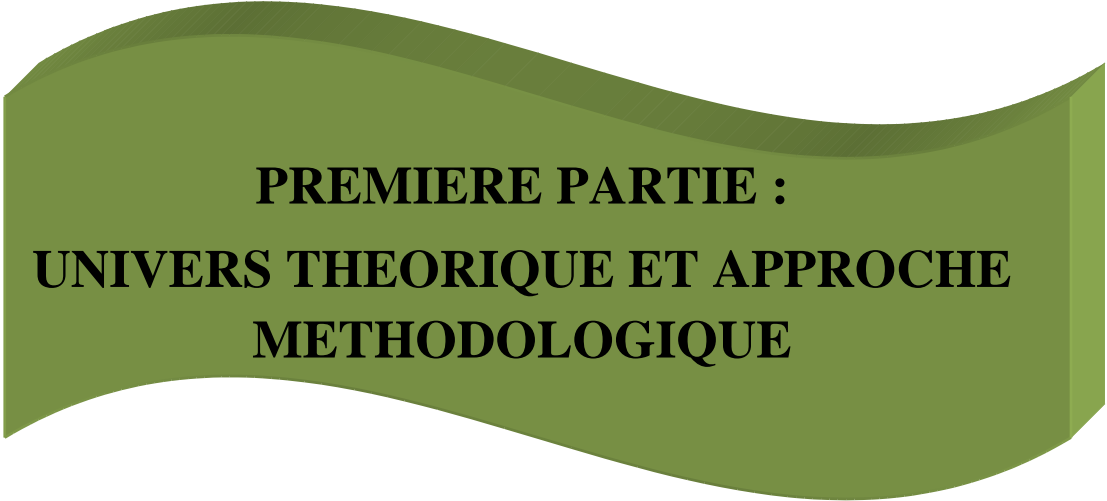
Il est donc nécessaire de réactualiser la réflexion en l'enrichissant de données récentes, en particulier dans les groupes autochtones.

Ces interdits sont aussi présents au Bénin et une attention particulière est faite aux populations de Bantè, particulièrement Nagot à travers le sujet « **Négociation sociale autour des interdits alimentaires coutumiers à Bantè centre** »

Dans cette optique, j'ai choisi d'approfondir mes réflexions sur comment certains arrivent à négocier ces interdits après les avoir consommés dans la commune de Bantè.

Pour y arriver, mon travail s'articule autour de trois axes principaux présentés comme suite :

- un cadre théorique qui met en relief la problématique, les hypothèses et les objectifs tout en justifiant le thème de l'étude ;
- une délimitation du champ de l'investigation suivi du cadre méthodologique utilisé ;
- et enfin la présentation des résultats et de leurs analyses.



**PREMIERE PARTIE :  
UNIVERS THEORIQUE ET APPROCHE  
METHODOLOGIQUE**

## CHAPITRE I : UNIVERS THEORIQUE

Dans ce chapitre, je vais aborder la problématique, formuler les hypothèses, les objectifs et enfin étudier le point de vue de certains auteurs par rapport au sujet.

### 1.1. Problématique

L'être humain a besoin de croître. Pour cela, il a besoin d'apports nutritifs à la fois quantitatif et qualitatif. Il n'est point un secret pour personne que les aliments d'origine protéique et énergétique jouent un rôle prépondérant dans la croissance humaine. En effet, le déficit en protéine ralentit le développement normal du corps humain, l'affecte inextricablement et provoque des décadences dans son fonctionnement.

Contrairement aux réalités qui précèdent, je constate que dans toutes les sociétés, il existe des interdits liés à la consommation de certaines espèces d'origine animale et végétale partout ailleurs au Bénin comme à Bantè qui est le cadre de cette étude. Ce problème s'observe sur le plan international également. C'est le cas par exemple des interdits alimentaires décrits par Léblic (2002) en Nouvelle-Calédonie où les interdits sont liés aux activités de production et de reproduction chez les Ajie. Pagezy (2005), a aussi décrit l'importance de ces interdits au sein des populations forestières du Congo. L'objectif principal d'une telle précaution est le maintien de l'ordre social et le respect des divinités. Ce qui fait que ceux qui enfreignent aux lois sont exposés à des sanctions graves voire des exclusions de leur communauté. Je peux citer entre autres les maladies cutanées et les épidémies.

Pour pallier aux conséquences de la consommation des aliments interdits, il est souvent organisé des cérémonies de purification par des sages et des chefs religieux. Ces cérémonies coûtent parfois des sommes qui dépassent largement le revenu annuel des contrevenants. Malgré les efforts fournis par les dignitaires

religieux pour réduire les dépenses des cérémonies, la situation n'est guère reluisante car le nombre de contrevenants ne cesse d'augmenter.

Dans la plupart des régions du Bénin, la contravention des interdits crée des dommages qui conduisent jusqu'à la mort. Comment la consommation des aliments peut-elle créer tant de problèmes à la société ? Alors que de moins en moins les produits naturels destinés à la consommation deviennent rares. Malgré ces difficultés, les contrevenants n'ont pas droit aux soins de santé modernes. Aussi sont-ils exposés à des sanctions graves qui peuvent les exclure de leur communauté ou de leur groupe socio-économique.

Bon nombre de sages et des chefs religieux qui officient ces cérémonies deviennent de plus en plus rares et les compétences dans le domaine sont en voie de disparition. Ce qui suscite beaucoup d'inquiétudes et fait assister à des spectacles désolants et insoutenables. Cet état de chose ne serait pas sans conséquences sur le développement de la localité. Dans ces conditions, comment ces groupes socioculturels arrivent-ils à négocier ces interdits ?

Cette interrogation m'amène à étudier les formes de négociations liées aux interdits alimentaires coutumiers à Bantè centre.

## **1.2. Hypothèses de recherche**

Pour satisfaire les exigences de cette étude, j'ai formulé trois hypothèses qui se présentent comme suit :

- Plusieurs interdits alimentaires coutumiers existent à Bantè centre ;
- le non-respect des interdits alimentaires entraîne des maladies chez les populations de Bantè centre.
- les communautés nagot de Bantè développent des stratégies pour remédier à ces conséquences.

Ces hypothèses font appel aux objectifs suivants :

## **1.3. Objectifs**

Les objectifs de l'étude se décomposent en objectif général et objectifs spécifiques.

### **1.3.1. Objectif général**

Pour cette étude, l'objectif général consiste à analyser les négociations sociales autour des interdits alimentaires coutumiers à Bantè centre.

Pour y parvenir, je me suis intéressé aux objectifs spécifiques suivants :

### **1.3.2. Objectifs spécifiques**

Les objectifs spécifiques sont :

- répertorier les interdits alimentaires coutumiers à Bantè centre ;
- mettre en exergue les conséquences liées au non-respect des interdits alimentaires coutumiers ;

- dégager les stratégies développées par la communauté nagot de Bantè pour remédier aux conséquences des interdits.

#### **1.4. Revue de littérature**

« La recension des écrits comme étant la pierre angulaire de l'organisation systématique d'une recherche, aucun chercheur sérieux n'oserait entreprendre une recherche sans avoir au préalable vérifié l'état de la question ». Cette obligation méthodologique de la recherche scientifique m'oblige à orienter mes démarches vers l'appréciation des acquis antérieurs et par la suite à celle de certains ouvrages, tous relatifs à mon sujet de recherche.

La question des interdits alimentaires suscite beaucoup de débats dans tous les pays. Il s'agit d'une question vitale qui ne laisse personne indifférente. Les interdits alimentaires s'observent partout dans le monde, et ces interdits diffèrent d'un groupe social à l'autre, même si parfois ils se recoupent. Rares sont les gens qui sont omnivores.

Certains chercheurs préoccupés par les problématiques autour des interdits alimentaires s'y sont investis afin de trouver quelques solutions pour la satisfaction des hommes. En effet, des auteurs ont étudié les comportements non conformes aux normes sociales. Pour les tenants de la sociologie comme Ogien (1999), ces attitudes non conformes aux normes et aux valeurs véhiculées par la société sont relatives car elles diffèrent selon les sociétés étudiées et les époques.

Par ailleurs, pour les entrepreneurs de la morale comme Becker(1983) Sociologue du XXème siècle, le caractère déviant dépend de la manière dont les autres vont réagir plutôt que de l'acte lui-même. Autrement dit l'acte lui-même n'est pas déviant mais il le devient vis-à-vis du regard d'autrui. Durkheim (1960) parle plutôt de la conscience collective qui n'est que l'ensemble des croyances et des sentiments partagés au sein d'une société par la majorité de ses

membres et qui forment un consensus à l'origine des normes sociales et de la conformité. Il estime qu'il est fâcheux d'étendre ainsi l'acception d'une expression étroitement locale et dialectale. Il n'y a pas de religion où les interdictions ne jouent pas un rôle considérable. Les termes « interdit » ou « interdiction » seraient préférables. En outre, « tabou » désigne aussi bien l'interdiction que la chose interdite.

Le tabou est un fait religieux qui peut être vu comme la forme négative du sacré. Il exprime à la fois son caractère contagieux et dangereux. Il comprend trois éléments : une croyance dans le caractère impur ou sacré de telle personne ou de telle chose; une prohibition : l'interdiction de toucher ou d'user de cette personne ou de cette chose; la croyance que la transgression de cet interdit entraîne automatiquement la punition du coupable, qui verra, par exemple, son corps enfler ou dépérir; il aura un accident, perdra ses récoltes ou bien ses parents mourront. La transgression du tabou est punie de mort ou au moins d'ostracisme.

Le tabou, toujours en tant que fait religieux, peut aussi être vu comme un avertissement : une chose, une personne est chargée de puissance. La violation du tabou n'entraîne pas forcément un châtement mais une réaction de la puissance. Celle-ci fascine l'être humain mais engendre aussi de la crainte à tel point que le tabou fait éviter la parole par peur de la puissance. Quand elle persiste, la crainte se fixe en une observance. Je saisis dès lors comment, à la longue, le frisson devait nécessairement passer à l'état d'observance, et la crainte vivante de dégénérer en formalisme.

Le premier tabou de l'humanité est le tabou de l'endogamie : interdiction d'avoir des relations sexuelles avec sa parentèle. Il évoluera ensuite en tabou de l'inceste avec la complexification des sociétés humaines consécutives à son application. Ce tabou de l'inceste semble issu des groupes tribaux et pourrait être fondé sur les lois de la génétique. Il est devenu loi quasi-universelle.

Les interdits permanents sont liés au sexe ou au lignage. Les interdits liés au sexe sont des marqueurs de genre, manifestation sociale du sexe. Peu nombreux chez les hommes - leur non-respect n'a pas de conséquence sérieuse, la plupart génèrent la moquerie. Par contre leur nombre est très important chez les femmes. Les interdits ou les tabous concernent presque tous les domaines de la vie des humains. Dans de nombreuses sociétés reposant sur la subsistance, les interdits alimentaires concernent plus particulièrement des espèces animales, riches en protéines de bonne qualité, comme le gibier. Ils s'appliquent plus particulièrement aux femmes enceintes et allaitantes et aux jeunes enfants, catégories biologiquement vulnérables car ayant des besoins accrus en protéines pour la gestation, l'allaitement ou la croissance, Pagezy et de Garine (1990).

Ces interdits se sont maintenus grâce à leur fonction symbolique et sociale. Qu'en est-il des Ntomba habitant la forêt inondée de la « cuvette centrale » au nord-ouest de République démocratique du Congo (ex Zaïre)? La forêt tropicale humide, par son importante biodiversité, est considérée par les éco-anthropologues, comme une « usine à protéines, » les plaçant à priori à l'abri du risque de malnutrition protéino-énergétique. Comme les Ekonda et les Bolia, les Ntomba appartiennent au groupe culturel des Mongo. Deux populations les composent qui parlent la même langue bantoue et suivent les mêmes règles coutumières : les baOto, agriculteurs sur brûlis, pêcheurs sur le lac, les rivières, les marais et la forêt inondée qui sont dans une moindre mesure chasseurs et collecteurs. Les pygmées BaTwa, descendants de chasseurs collecteurs, suite à une longue période de contact, se sont fixés dans les mêmes villages. Ils ne pratiquent que la pêche en forêt inondée et leur agriculture est très rudimentaire. Néanmoins, par un système d'échange, leur régime alimentaire est très voisin. L'interdit d'union matrimoniale qu'ils doivent respecter a conduit certains auteurs à justifier l'appellation de castes pour désigner ces deux populations, Pagezy (1988).

Parmi les règles culturelles que doivent respecter baOto et baTwa, les interdits alimentaires occupent une place importante, car la plupart sont révélateurs du statut social et d'événements marquants. Ils peuvent être permanents ou temporaires, de Garine (1974) et Pagezy (1975).

Chez ces populations, quelques rares espèces comme le poisson électrique ou la larve de coléoptère, un insecte à métamorphose complète pourvu de pièces buccales broyeuses est interdit aux hommes. Ils sont des marqueurs du statut de femme. Inversement, les singes et prosimiens marquent le statut d'homme. Les interdits permanents communs à un même lignage font souvent référence au mauvais comportement d'un ancêtre ayant enfreint le code de conduite du groupe (vol d'un gibier dans le piège d'autrui par exemple) ou d'un ancêtre empoisonné suite à l'ingestion d'un gibier avarié suite à un séjour prolongé dans un piège.

Les interdits les plus répandus sont liés au sexe et à l'âge mais aussi au statut social que l'on acquiert lorsqu'on est marqué par le monde surnaturel.

Dans ces mêmes forêts, Les enfants Ntomba suivent les interdits alimentaires de leur genre à partir du sevrage définitif puisqu'avant ils partagent la ration de leur mère.

Les jeunes garçons sont assimilés aux fillettes jusqu'à ce qu'ils soient reconnus comme adultes. Ils sont assimilés au genre féminin et doivent respecter les interdits communs aux femmes et fillettes comme les reptiles, le « gibier à griffes » et des animaux aquatiques, ou ceux des seules fillettes, comme le « gibier à sabots ». Inversement, le statut de chef et de patriarche se reconnaît par un petit nombre d'espèces qui leur sont strictement réservées: l'aigle (daman) des arbres et le léopard.

Je remarque qu'il existe aussi des interdits qui sont liés à l'état physiologique. En effet, les femmes enceintes ou allaitantes doivent suivre de nouveaux interdits marquant leur nouveau statut. Il s'agit du «gibier à sabot» pour les femmes enceintes et allaitantes. Certaines personnes ont un statut marqué par l'intervention du monde surnaturel. - Les jumeaux, ou d'autres personnes qui ont été à un moment de leur vie possédées par des esprits ou qui ont été soignées en présence d'anciens possédés par le même esprit par un guérisseur, lui aussi ancien possédé, doivent observer des interdits spécifiques à l'image des esprits protecteurs. Des marques de reconnaissance leur sont communes, dont le respect d'interdits spécifiques.

La raison évoquée pour justifier que les interdits s'appliquent plus particulièrement à une espèce particulière fait référence au système de représentation impliquant la forme, les propriétés de l'espèce concernée ou une place ambiguë dans le système propre de classification. Ainsi, il est invoqué la vilaine forme de certains poissons, le fait qu'ils ressemblent au serpent ou à des vers de terre, leur mauvaise odeur (carnivores), leurs taches (carnivores tachetés). Cette explication renvoie sans aucun doute au principe d'incorporation de l'aspect physique, de la qualité ou du comportement de l'espèce ingérée. Il semblerait que la viande de gibier carnivore, considérée comme " forte " quant à son goût, perçue comme un caractère masculin, soit interdite aux femmes et aux enfants pour cette raison. Le daman des arbres dont la classification est ambiguë est, quant à lui, strictement réservé aux plus vieux.

Les conséquences encourues par les contrevenants dépendent essentiellement de la place de l'espèce interdite sur l'échelle de la dangerosité. Le pouvoir de nuisance réfère le plus souvent à l'intensité de la charge symbolique de l'aliment. Les espèces les plus dangereuses pour une catégorie particulière leur sont strictement interdites. Les conséquences encourues sont graves, maladie voire mort. Les femmes enceintes risquent d'avoir un accouchement difficile,

voire d'avorter. Les jeunes garçons vont rester impubères, impuissants ou ne pas voir apparaître certains caractères sexuels secondaires comme la pilosité. Ces conséquences pourraient être aussi de la gale (maladie de peau dont les taches rappellent celles d'aliments tachetés interdits).

Les interdits des jumeaux sont très puissants et pouvaient entraîner la mort. Ils concernent aussi le champignon qui consommé, entraîne la gale ou le pian. La consommation de l'igname sauvage entraîne chez ces jumeaux la perte de pilosité, le proptère et les rendra aveugles ou borgnes. Quant aux espèces les moins chargées symboliquement, leur consommation n'aura aucune conséquence, si ce n'est la moquerie, du moins si la personne se fait prendre en flagrant délit, ce qui est le cas des micromammifères pour les personnes âgées.

Le plus souvent, la consommation d'une espèce interdite ne sera invoquée qu'a posteriori afin de donner du sens à telle ou telle maladie. C'est la maladie qui est le signe d'une infraction au code social. La gale, le pian, maladies très répandues, sont souvent citées comme conséquences d'une infraction à un interdit alimentaire. Certains interdits sont levés à l'occasion d'un changement de statut. C'est le cas d'interdits temporaires comme ceux liés à l'âge et à l'état physiologique. Les jeunes garçons se verront libérés d'un interdit sur une espèce de gibier lorsqu'ils auront prouvé leur changement de statut en ayant capturé eux-mêmes l'espèce concernée. Chez les filles, les interdits temporaires liés à l'état physiologique (grossesse, allaitement) sont levés lorsqu'elles changent de statut, accouchement, sevrage. Les jumeaux comme les enfants contrôlés par des esprits seront suspectés de consommation à l'insu par « vol » dans le plat commun. L'ingestion des espèces les plus « puissantes », celles dont la charge symbolique est la plus forte.

Il ne fait pas de doute que chez les Ntomba, les espèces animales interdites sont très nombreuses et les occasions d'ingestion très diversifiées. La plupart

concernent les mammifères et les reptiles, peu de poissons et d'invertébrés et également peu de végétaux. Les femmes en général et les enfants après sevrage sont les premières cibles.

Avant de jeter le discrédit sur les interdits alimentaires comme les nutritionnistes l'ont fréquemment fait dans les années 50-70, il est nécessaire de s'imposer une analyse de la place des espèces interdites dans le régime alimentaire global. Ainsi, de nombreuses espèces interdites sont saisonnières tandis que la plupart des espèces les plus fréquentes dans l'alimentation sont accessibles à tous. La forêt équatoriale est un milieu qualifié non sans raison d'«usine à protéines» ; il n'en serait peut-être pas de même pour un autre contexte écologique (Sahel, désert, milieu urbain). Par ailleurs, je remarque qu'actuellement les interdits alimentaires sont de moins en moins respectés.

Un aliment doit être «bon à penser» avant d'être «bon à manger». Ils représentent des révélateurs du statut social. C'est dire que leur fonction sociale est importante. Les conséquences d'un possible effet néfaste des interdits alimentaires sur l'état nutritionnel des groupes vulnérables doivent donc être reconsidérées en fonction de la dynamique d'abondance ou de raréfaction des espèces concernées et de celle du respect ou de l'abandon de certains d'entre eux, en général les moins «puissants» Pagezy (2005).

Il faut signaler que les interdits sont vieux que le monde. Pour Abu-Sahlieh (2012), les interdits alimentaires chez les juifs trouvent leurs sources dans la Bible, complétée par le Coran. Ces aliments prohibés concernent aussi bien les mammifères, les oiseaux, les animaux aquatiques les produits de la terre que les boissons.

Au Bénin, chaque collectivité ou clan a un aliment qui n'est pas consommé. Chez les Takonou de Toffo et de Dékanmè (Commune de Kpomassè) par exemple, le silure noir (poisson des eaux douces) et le concombre ne sont pas

consommés. Ceux qui les mangent peuvent avoir des boutons sur tout le corps et cela peut conduire à la cécité.

### **1.5. Définition de quelques concepts liés aux interdits**

**Négociation :** Selon Jolibert (2011), la négociation est la recherche d'un accord, centrée sur des intérêts matériels ou des enjeux quantifiables entre deux ou plusieurs interlocuteurs dans un temps limité. Cette recherche d'accord implique la confrontation d'intérêts incompatibles sur divers points de négociation que chaque interlocuteur va tenter de rendre compatibles par un jeu de concessions mutuelles.

La négociation peut aboutir à un échec ou à un accord. Dans ce dernier cas, une négociation qui se déroule en mode coopératif conduit généralement à un accord dans lequel les deux parties s'estiment gagnantes (gagnant-gagnant). En revanche, si la négociation se déroule en mode compétitif ou distributif, l'accord risque d'être gagnant-perdant et instable, voire perdant-perdant. Autrement dit, la qualité d'un accord dépend autant, voire plus, de ses conséquences à terme sur les relations des protagonistes que des gains obtenus.

L'accord résultant d'une négociation sera le plus souvent formalisé par un contrat (domaine économique), un traité (domaine politique), un « accord » ou une convention (domaine social), un compromis, un arrangement, un accommodement, un consensus. Par ailleurs, elle est une confrontation, ce qui renvoie au marché tel qu'il est abordé en micro-économie dans les théories de la production et des échanges, donc au lieu de rencontre entre offre et demande.

Mais dans cette étude, la négociation pourrait être comparée aux différentes étapes qu'il faut franchir avant de remédier aux maladies ou aux conséquences issues de la consommation des aliments prohibés par un clan ou un groupe social.

**Déviance :** La déviance est un concept de sociologie désignant des comportements non conformes aux normes sociales.

La récurrence démontre que ces conduites échappent à la pression sociale, menaçant dès lors le système dans sa globalité. Mais, à leur tour, les conduites déviantes démontrent le caractère changeant des sociétés : les normes étant sujettes à des modifications, certaines conduites déviantes peuvent donc devenir conformistes, de même que des conduites conformistes peuvent à leur tour devenir déviantes. Toute conduite déviate n'est pas forcément négative. Une déviance s'écartant des normes pour s'élever vers un modèle idéal (valeurs, vertus, ...) constitue, en fait, une "déviance positive". Mais ce concept demeure aussi relatif, puisque les notions de valeurs et de vertus sont-elles mêmes fonction des contextes matériels, psychologiques et sociaux.

La sociologie ne porte pas un jugement de valeur sur la déviance ; il n'y a pas de « bonne » ou « mauvaise » déviance. Par exemple, puisque la déviance est définie en sociologie comme une déviation à une ou des normes socialement admises, elle ne se retrouve pas qualifiée systématiquement de maladie. Pour les tenants, de la sociologie de la déviance, comme Ogien (1999), le concept de la déviance est relatif car il diffère selon les sociétés étudiées et les époques. La déviance étant considérée comme une attitude ou des comportements non conformes aux normes et valeurs véhiculées par une société, si ces valeurs ou normes évoluent, alors la perception de la déviance évolue aussi.

Plus largement, c'est la société dans laquelle s'insère l'individu qui déterminera, en fonction de ses valeurs et normes, si un acte est déviant ou non. Je peux donc aussi ajouter qu'un même individu, s'adonnant aux mêmes actes (considérés comme déviants par sa société), pourra ne pas l'être dans une autre société ou à une autre époque si les normes et valeurs en place diffèrent.

Becker (1983), sociologue du XX<sup>ème</sup> siècle, note que le caractère déviant dépend de la manière dont les autres vont réagir, plutôt que de l'acte en lui-même. C'est-à-dire que l'acte lui-même n'est pas déviant mais qu'il le devient vis-à-vis du regard d'autrui.

Dans cette étude, elle représente l'ensemble des conduites et des états que les membres d'un groupe jugent non conformes à leurs attentes, à leurs normes ou à leurs valeurs et qui, de ce fait, risquent de susciter de leur part réprobation et sanctions.

**Tabou** : Il désigne, dans la littérature ethnologique, une prohibition à caractère sacré dont la transgression est susceptible d'entraîner un châtement. Par extension, le terme « tabou » désigne, dans son acception la plus générale, un sujet qu'il est préférable de ne pas évoquer si l'on veut respecter les codes de la bienséance d'une société donnée. Les ethnologues ont fait de ce mot polynésien un terme générique s'appliquant à toutes les interdictions d'ordre magique, religieux ou rituel, quel que soit le peuple qui formule ces interdictions, Moussa (2007).

Durkheim cité par Moussa (2007) estime qu'il est fâcheux d'étendre ainsi l'acception d'une expression étroitement locale et dialectale. Il n'y a pas de religion où les interdictions ne jouent pas un rôle considérable. Les termes « interdit » ou « interdiction » seraient préférables. En outre, « tabou » désigne aussi bien l'interdiction que la chose interdite. Le tabou est un fait religieux qui peut être vu comme la forme négative du sacré. Il exprime à la fois son caractère contagieux et dangereux. Il comprend trois éléments : une croyance dans le caractère impur ou sacré de telle personne ou de telle chose; une prohibition : l'interdiction de toucher ou d'user de cette personne ou de cette chose; la croyance que la transgression de cet interdit entraîne automatiquement la punition du coupable, qui verra, par exemple, son corps enfler ou dépérir; il aura

un accident, perdra ses récoltes ou bien ses parents mourront. La transgression du tabou est punie de mort ou au moins d'ostracisme.

Le tabou, toujours en tant que fait religieux, peut aussi être vu comme un avertissement : une chose, une personne chargée de puissance. La violation du tabou n'entraîne pas forcément un châtement mais une réaction de la puissance. Celle-ci fascine l'être humain mais engendre aussi de la crainte. À tel point que le tabou fait éviter la parole, par peur de la puissance. Le terme « tabou » est couramment utilisé pour désigner tout interdit portant sur un acte, un fait ou son évocation, sans être limité au domaine religieux ou spirituel. Il conserve la notion, atténuée voire ironique, d'une violation de quelque chose de sacré.

Pour cette étude, le tabou se rapproche à la notion des aliments dont la consommation pourrait détruire les relations sociales entre les mêmes personnes d'un même groupe socio-culturel. Il désigne aussi les valeurs qu'un citoyen d'un groupe socio-culturel doit respecter pour être considéré comme membre de ce groupe.

**Interdits :** Ils sont des éléments médiateurs entre sacré et profanes. Ils énoncent ce qu'il ne faut pas faire. Selon Aronson et Carlsmith (1974), la transgression d'un interdit est censée déclencher des conséquences néfastes. En anthropologie, les interdits sont souvent liés à une conception ou « mise en œuvre » particulière du monde. Ils visent à éviter des conséquences néfastes temporaires ou permanentes. Pour les fonctionnalistes, les interdits agissent comme un contrôle social. Pour eux, les interdits maintiennent la cohésion du groupe social et les valeurs de la société.

Dans le Code de droit canonique de 1983, l'interdit est une sanction pénale appartenant, avec l'excommunication et la suspense, à la catégorie des censures ou peines médicinales. Il était autrefois considéré comme une peine expiatoire.

Ici, Il s'agit surtout des aliments végétaux ou animaux que des groupes sociaux se privent de consommation pour le maintien des relations sociales entre les membres du groupe et dont la contravention pourrait causer des conséquences fâcheuses soit pour l'individu en cause ou pour le groupe.

### **1.6. Justification du choix du sujet**

Le choix de ce sujet se justifie par le fait que certains aliments importants pour la croissance (Escargot, Chien, Panthère, Oiseaux, Kapokier, Haricot...) sont interdits de consommation aux populations de Bantè. Ceux qui les consomment souffrent encore des maladies qui apparaissent brutalement sans explication. Ces conséquences néfastes ont des répercussions non seulement sur les transgresseurs mais aussi sur la société. L'apparition des conséquences sur les contrevenants crée des dommages qui les empêchent d'exécuter leurs activités quotidiennes. Les contrevenants sont souvent privés des activités génératrices de revenus, et même des travaux domestiques.

Cette situation entraîne une baisse de la productivité au niveau de ces contrevenants et rend certaines familles dépendantes des autres sur le plan sanitaire et nutritionnel. Le progrès économique est pourtant fonction de l'état sanitaire et de la potentialité humaine des citoyens.

Pourtant les interdits constituent aussi un outil de protection de la nature et du développement durable. Une bonne négociation sociale est donc nécessaire autour des interdits pour maintenir les groupes sociaux dans leur milieu de vie en plein développement.

### **1.7. Raisons subjectives**

Le choix de ce thème s'explique par le fait qu'il faut préserver les valeurs endogènes. En effet, je constate que les valeurs ancestrales et les coutumes sont en voie de disparition. Or, il faut les préserver pour les descendants et les générations futures.

### **1.8. Raisons objectives**

De plus en plus, les valeurs sociales endogènes sont en disparitions. Les détenteurs de la culture et connaisseurs des recettes de négociation autour des interdits s'épuisent. Pourtant les conséquences des contreventions n'ont guère cessé de se manifester. La connaissance de ces interdits et les remèdes de négociation sont nécessaires pour maintenir ces groupes sociaux potentiels sur la voie du développement.

### **1.9. Modèle théorique d'analyse**

Le principe de la méthodologie de la recherche en sciences sociales exige au chercheur, soit de se référer à un modèle d'analyse déjà existant c'est-à-dire un modèle développé par d'autres auteurs, soit de produire son propre modèle théorique. Pour cette recherche, l'analyse porte sur la théorie des représentations mentales. Cette théorie a été développée dans les années 1970 par Moscovici. Elle montre que les représentations collectives d'un objet ou d'une situation jouent souvent un rôle plus important sur les comportements que les faits ou la réalité objective.

Lorsque j'essaie de faire l'analogie de cette théorie en prenant l'exemple de la négociation sociale autour des interdits alimentaires coutumiers à Bantè centre, je me sens confronté à d'énormes problèmes. Ces difficultés sont multiples et se situent à plusieurs niveaux. L'influence des croyances populaires et des habitudes culturelles sur les efforts déployés pour un changement de

comportement dans la communauté méritent actuellement une attention particulière. L'approche théorique permet d'analyser les interdits alimentaires coutumiers à Bantè centre.

Je vais aborder le second chapitre qui m'édifie sur la démarche méthodologique à suivre pour cette recherche.

## **CHAPITRE II : APPROCHE METHODOLOGIQUE**

Ce chapitre me permet de traiter les questions concernant l'organisation pratique de la recherche.

### **2.1. Nature de l'étude**

Pour traiter le sujet de la recherche lié aux interdits alimentaires dans la Commune de Bantè centre, l'étude est de nature quantitative et qualitative dans une approche participative de recherche d'information et de collecte de données dans Bantè centre.

### **2.2. Cadre de l'étude**

Le cadre retenu pour l'enquête du terrain est la ville de Bantè constitué de tous les quartiers de ville.

#### **2.2.1. Les données physiques**

Au niveau de la situation géographique, les données physiques et le climat de la localité seront présentées.

##### **2.2.1.1. Situaton géographique**

La Commune de Bantè selon les informations issues de l'**INSAE (2013)**, est située au Nord-Ouest du Département des Collines à 292 km de Cotonou. Elle partage ses frontières avec les Communes de Savalou au Sud, de Bassila au Nord, de Ouèssè et Glazoué (par la rivière Agbado) à l'Est et la République du Togo à l'Ouest.

D'une superficie de 2 695 km<sup>2</sup>, elle occupe environ les 19,44% du territoire des Collines et les 2,49% du territoire national. Elle arrive en deuxième position, après la Commune de Ouèssè (3200 km<sup>2</sup>) du point de vue de la superficie au niveau dudit département, Atlas monographique du Bénin (2001). La Commune

de Bantè, du point de vue organisation administrative compte 9 arrondissements avec 34 villages.

### **2.2.1.1. Le relief et le climat**

La Commune de Bantè fait partie de la plaine du Bénin, pénéplaine cristalline dont les altitudes varient entre 200m au Sud (Gouka) et 300m au Nord vers Pira avec les sommets de plus de 400m.). Adam et Boko (1993).

Elle jouit d'un climat soudano-guinéen avec une saison sèche de décembre à mars et une saison pluvieuse d'avril à novembre. La pluviométrie annuelle moyenne est de 1 323,7m<sup>3</sup> si l'on considère les années (1994 – 2004), INSAE. Les températures les plus élevées s'enregistrent en février, où elles dépassent 37°C, alors que les plus faibles températures s'observent en septembre et tournent autour de 23°C.

Le niveau des précipitations a évolué en dents de scie durant ces dix (10) années. Le graphique nous montre que 1 400m<sup>3</sup> de précipitations sont tombées au cours de la première année. Elles ont chuté ensuite jusqu'à son niveau le plus bas à la quatrième année où il est tombé seulement 600m<sup>3</sup> avant de remonter à son niveau le plus élevé, 1500m<sup>3</sup> à la sixième année. Elle rechute enfin à 1000m<sup>3</sup> et se relève pour stagner au niveau le plus élevé, 1500m<sup>3</sup> (cf graphique en annexe).

### **2.2.1.2. Les données démographiques**

Au quatrième recensement de 2013, la Commune de Bantè compte une population de 106945 habitants avec 52358 hommes et 54587 femmes, (INSAE-RGPH4).

Au troisième recensement de 2002, la Commune de Bantè a une population estimée à 82.129 habitants avec 51% de femmes. Bantè compte 15,32% de la

population du département des Collines et y occupe la cinquième place après les Communes de Savalou, de Ouèssè, de Dassa et de Glazoué.

En 1992 cette population était de 46.699 habitants pour 50,29% de femmes. Le taux de croissance démographique de l'ensemble de la Commune est de 3,8% avec 4,8% en milieu rural. A l'horizon 2019, la population de Bantè avoisinerait les 141 079 habitants, et 173 288 habitants en 2025, c'est-à-dire qu'elle atteindrait le double au moins de la population actuelle.

En dépit de l'évolution rapide de sa densité 17,32 habitants/km<sup>2</sup> en 1992 à 30,47 habitants au km<sup>2</sup> en 2002, Bantè se classe toujours parmi les Communes les moins denses du département des Collines et à l'échelle du pays. (INSAE, RGPH3)

### **2.2.2. Bantè et son organisation sociale**

Il s'agit de présenter la formation de la région et sa vie sociale

#### **2.2.2.1. Formation de Bantè**

Le peuplement de la Commune de Bantè date de très longtemps avec l'installation des Ifè et des Isha. Ces peuples Ifè et Isha furent formés par trois vagues successives de migration. La première, la plus ancienne, est partie de Ilétcha, et les deux plus récentes, sont parties d'Oyo et d'Ilé-fè sous la conduite respective des chasseurs Obinti et Ogbéa (Laourou ; 2006). Les premiers villages fondés sont ceux de Banon, Bobè, Adjantè, Djédia, Kubètè, Koko, Lougba, Akpassi et Djagballo. Ce fut le 1er noyau de l'arrivée des peuples de Bantè.

La population de Bantè est formée des yoruba majoritaires, qui partagent le territoire de la Commune avec plusieurs autres groupes socioculturels. Il s'agit des groupes allochtones qui sont venus plus tard, et constitués des Idasha, des

Mahi, des Fon, des Djerma, des Ibo, des Adja, des Holli, des Peulh, des Somba, des Lokpa et des Kotokoli. Toutes ces ethnies allochtones cohabitent pacifiquement avec les autochtones qui les aident dans la prospérité de leurs affaires et dans la sauvegarde des intérêts communs.

#### **2.2.2.2. L'organisation sociale de Bantè**

L'organisation sociale au sein des groupes socioculturels est caractérisée par la structure patrilinéaire. La chefferie traditionnelle cohabite avec l'autorité administrative. Chaque village de la Commune a une chefferie traditionnelle sans véritablement de relation hiérarchique entre eux. Le développement moderne de la région n'a pas encore d'influence sur le caractère sacré de ces chefferies traditionnelles.

Au sein de la Commune, plusieurs religions cohabitent. Les plus importantes sont le christianisme, l'islam et les religions traditionnelles.

L'univers « Orisha » ou « Boukou » qui représente l'ensemble des religions traditionnelles est très varié et très animé dans la Commune (Plan de Développement Communal de Bantè 2006-2010).

La croyance de la région est fortement dominée par les totems, les tabous, les interdits sociaux, alimentaires et claniques. Mais, il faut signaler que l'introduction des religions révélées telle que le christianisme, diminue de plus en plus le respect accordé à ces croyances. Il n'en demeure pas moins de remarquer que les lieux autrefois sacrés, des forêts et cours d'eau fétiches deviennent de plus en plus désacralisés.

Par contre le « pacte de terre » qui constitue l'une des croyances la plus respectée, continue de servir d'alliance de non-agression ou d'assistance mutuelle entre les villages (Laourou, 2006).

### **2.3. Groupes cibles et échantillonnage**

L'échantillonnage utilisé s'est appuyé fondamentalement sur le groupe social nagot de Bantè centre. La recherche de la qualité des réponses a plus guidé ce choix. Ainsi, 5 catégories socioprofessionnelles d'acteurs sans distinction de religion, d'âge et de sexe ont été ciblées. Elles concernent les femmes, les élèves et les écoliers (jeunes et enfants), les hommes (sages, chefs de collectivité, chefs religieux), les chrétiens, les tradipraticiens étant donné que le problème concerne toute la population. Les femmes et les enfants ont été choisis parce qu'ils constituent les couches les plus vulnérables. Le choix est porté sur les chefs religieux car ce sont eux qui sont chargés du déroulement des rites. Les tradipraticiens quant à eux sont des gens qui fournissent les remèdes. Chaque couche m'a renseignée sur les interdits alimentaires existants dans le milieu, les conséquences liées à leur consommation et les stratégies pour y remédier.

Compte tenu de la nature qualitative et quantitative du sujet et sur la base des objectifs poursuivis, la technique d'échantillonnage utilisée pour atteindre les cibles est celle de l'échantillonnage au hasard. Mais pour tenir compte de l'objectivité de l'étude, et connaissant le nombre total de la population déterminé par le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2013, des nombres équitables sont fixés par groupe cible qui représentent la taille de notre échantillon.

### **2.4. Taille de l'échantillon**

L'arrondissement de Bantè, compte 106 945 habitants selon le Recensement Général de la Population et l'Habitat de 2013. Mais, pour les besoins de notre étude j'ai ciblé 300 personnes compte tenu de nos disponibilités financières et aussi par rapport à la période de l'enquête qui coïncide avec la période des récoltes.

Au cours d'enquête, tout l'échantillon prévu n'a pu être touché. 235 individus de l'échantillon ont pu être touchés. Il faut préciser que tous les individus questionnés viennent de différents quartiers et de groupes sociolinguistiques diversifiés suivant le tableau ci-après :

**Tableau I : Récapitulatif de la population cible**

Catégorie	Nombre	Echantillon touché en %	Age	Groupes sociolinguistiques	Professions
Femme	65	21,67	[25-50]	Yoruba, Holli, Itcha	Infirmières, Enseignantes, Ménagères, agriculteurs
Hommes	61	20,33	[30-60]	Nago, Adja, Holli	Artisans, agriculteurs,
Tradithérapeutes	55	18,33	[30-70]	Itcha, Ifè,	Ménagère, Devin, charlatans, adeptes de vaudou
Elèves/écoliers	25	8,33	[10-19]	Isha, Ifè, Yoruba, Adja	Elèves
Chrétiens et Musulmans	29	9,66	[15-46]	Isha, Ifè, Yoruba, Holli Adja	Commerçants, agriculteurs, enseignants, artisans
Total	235	78,33	[10-70]	-	-

Source : Données de terrain, 2014

## 2.5. Techniques et outils de collecte

Les techniques retenues pour la collecte des données sont la revue de littérature ; l'entretien et l'observation. A ces techniques sont associés les outils tels que la fiche de lecture, le guide d'entretien, le questionnaire et la grille d'observation. La revue de littérature a permis une triangulation des données issues du terrain, l'observation a permis de saisir directement les problèmes sur le terrain. Quant à la technique d'entretien, elle a été semi-structurée. Elle est choisie sur la base des objectifs à atteindre. Elle s'est intéressée à toutes les catégories sociales qui sont les femmes (femmes enceintes surtout), les élèves et les écoliers (jeunes et

enfants), les hommes (sages, chefs de collectivité, chefs religieux), les chrétiens et les tradipraticiens. Le questionnaire nous permis de recueillir les informations concernant le sujet.

## 2.6. La durée de l'enquête

La recherche effectuée s'est déroulée sur plusieurs phases. Commencée au début de l'année académique 2014-2015, elle a connu un préalable théorique caractérisé par une pré-enquête suivie de la rédaction du protocole sur lequel nous nous sommes basés pour l'enquête de terrain. Elle s'est déroulée selon une planification détaillée, chaque période correspondant à une tâche bien définie, ainsi qu'il suit.

**Tableau II:** *Chronogramme de rédaction du mémoire*

N°	Activités réalisées	Période
1	Formulation du thème de mémoire	Janvier - février 2014
2	Rédaction du protocole de recherche	Février - avril 2014
3	Revue de littérature	Avril- juillet 2014
4	Pré enquête et enquête proprement dite	Juillet - septembre
5	Rédaction du premier draft du mémoire	Septembre décembre 2014
6	Relecture du mémoire	Janvier- mars 2015
7	Prise en compte des observations du maître de mémoire et dépôt	Mars –juin 2015

**Source :** données de terrain, 2014

## 2.7 Recherche documentaire

La recherche documentaire s'est faite dans plusieurs bibliothèques et s'est intéressé aux interdits alimentaires. Cette recherche nous a conduits dans plusieurs bibliothèques et centres de documentation. Elle a pour objectif de fournir assez de renseignements sur le sujet de recherche : le tableau ci-dessous illustre les centres de documentations parcourus.


**Tableau III** : *Centres de documentation visités et types d'informations*

Centre de documentation	Type d'information	qualité d'information
Bibliothèque Nationale	Anthropologique, psychanalytique	Information sur les interdits selon Freud
Internet	Sociologique, Anthropologique	Information sur les interdits alimentaires sur le plan international
Bibliothèque de la FLASH	Sociologique, Anthropologique	Information sur les interdits au Bénin
INSAE	Géographique	Démographie et Monographie de Bantè
Institut français	Sociologique, Anthropologique	Information sur les interdits alimentaires et les croyances
Bibliothèque Centrale de l'UAC	Sociologique, Psychologique	Méthodes de recherche en sciences sociales, guide de l'enquêteur

*Source* : Données de terrain, 2014-2015

## **2.8 Les difficultés**

Etant donné que la période coïncidait avec celle des travaux champêtre, il était très difficile de rencontrer la population ciblée. Il faut alors attendre plusieurs heures avant de rencontrer certains enquêtés, ou passer plusieurs fois pour avoir la chance d'administrer le questionnaire. Certains, paysans refusent de répondre au questionnaire par mesure de prudence ou du simple fait qu'ils pensent que le travail est rémunéré et eux aussi devraient avoir une contrepartie proportionnelle à leur temps perdu. En plus de cette situation, je me suis confronté au problème de documentation en matière de l'analyse des interdits alimentaires. Ces difficultés n'ont pas émoussé ma détermination à effectuer le travail.



**DEUXIEME PARTIE:**  
**INTERDITS ALIMENTAIRES COUTUMIERS A  
BANTE CENTRE : CONSEQUENCES ET  
FORMES DE NEGOCIATION**

### **CHAPITRE III : REPERTOIRE DES INTERDITS ALIMENTAIRES COUTUMIERS ET LES CONSEQUENCES DE LEUR TRANSGRESSION**

Ce chapitre présente les résultats des enquêtes du terrain et est développé par les sous- titres : 1) répertoire des interdits alimentaires coutumiers à Bantè centre ; 2) conséquences des interdits alimentaires coutumiers à Bantè centre et 3) les stratégies développées pour remédier aux conséquences des interdits alimentaires coutumiers par la communauté nagot à Bantè centre.

#### **3.1. Répertoire des interdits alimentaires coutumiers à Bantè centre :**

Les interdits varient d'un acteur social à un autre, d'une communauté sociolinguistique à une autre et d'une religion endogène à une autre.

##### **3.1.1. Interdits observés au niveau des groupes sociaux vulnérables :**

A Bantè centre, cette catégorie d'interdits concerne les femmes enceintes et surtout les enfants jumeaux. En effet, la femme qui porte une grossesse doit respecter rigoureusement les interdits alimentaires coutumiers du père de l'enfant qu'elle porte jusqu'à l'accouchement et durant toute la période d'allaitement jusqu'au sevrage. Quant aux jumeaux, ils ne doivent jamais consommer la viande du singe quel que soit l'espèce. De la même manière, ils ne doivent pas manger les fruits du fromager.

##### **3.1.2. Les interdits concernant les communautés sociolinguistiques :**

Bantè centre regroupe plusieurs communautés sociolinguistiques qui observent de différents interdits alimentaires en leur sein. Autrement dit, chaque communauté a ses interdits. Ces derniers concernent surtout les animaux et les végétaux. Les omojagou-olodo ne consomment pas le rat rayé ni le crapaud noir ainsi que la pâte d'hier non mise dans l'eau. Quant aux omojagou- onilè, il leur est interdit le boa et le kapokier. Les ologou ne mangent pas par exemple le

baobab et la panthère ; les oloké ne mangent pas le chien et la vipère. Les chodi ne consomment pas l'escargot et les dokpa, la panthère plus l'oiseau migratoire. Les oiseaux migratoires sont aussi interdits de consommation par les achia. La communauté ayila ne mange pas la feuille chanouwèlè. Les serpents, le varan et le baobab sont interdits à la communauté oléjo ; les akpanigbo ne consomment pas la chauve-souris. Les omon-adoun ne mangent pas le boa, le python, l'oiseau èga et la pâte d'hier. Les amoyé ne doivent pas boire avec un petit canari, ni boire l'eau qui coule d'un toit en paille ; ils doivent éviter aussi le boa. Les ayéjè ne mangent pas le végétal gogo ni le haricot sésé. Quant aux dênon, ils ne consomment pas le sillure noir et le mouton. Les jénou ne mangent pas aussi le baobab. Quant aux Laourou, ils ne consomment pas l'oiseau-gendarme. Les awo-ounjaomolodé ne mangent pas la tortue, le python et le chien ; les yakiomoiroko ne consomment pas le chien et le lièvre. Enfin il y a les chokouomon-ojo qui ne mangent pas le varon (lave de l'hypoderme, parasite de la peau des bovins) et la plante chocougbolo. Les Omon-ounja ne mangent ni le pithon ni ajadin, une espèce végétale répandue dans la zone. Les Omon-Ogoun quant à eux, sont privés du pithon.

### **3.1.3. Les interdits des religions endogènes :**

Ces interdits diffèrent selon les divinités. En effet, les adeptes de vaudou sakpata ne mangent pas l'espèce d'antilope appelée agbalin et la pintade, les animaux anta et kolokolo-fifi ainsi que le haricot sésé. Par ailleurs, ces adeptes n'utilisent pas l'arbre de kulikuli pour faire le feu. Les adeptes de vaudou ondin quant à eux, ne doivent pas consommer de serpents et le baobab. Les adeptes de nonnon-ajakpa sont interdits de manger dans leur alimentation le lièvre et le lapin. Ils n'utilisent pas l'hyménéacida (sotivè).

Il est à noter ici que les conséquences des interdits conduisent rapidement à la mort. Si les précautions ne sont pas vite prises pour faire les cérémonies qui s'imposent, ce sont les chefs religieux qui s'en chargent. Chez les charlatans, les

interdits dépendent du signe apparu dans la forêt sacrée le jour de l'initiation. C'est le fâ qui définit l'interdit que l'initié doit respecter. En cas de consommation de cet interdit, c'est la consultation de l'oracle par le regroupement des charlatans qui permet de conjurer le sort.

**Tableau IV : Récapitulatif des interdits et de leurs conséquences**

Groupe social	Interdits	Conséquences
Omonjagou-onilè	Boa, kapokier	Brûlure sur le corps
Àkpanigbò	Chauve-souris	Apparition des plaies sur le corps
Omon-ologou	Baobab, singe rouge, python	Lèpre, perte de la vue ou cécité
Omon-adoun	Boa, l'oiseau èga (tisserant), python, la pâte d'hier, panthère	Apparition des plaies sur le corps
Amoyé	Boa, ils ne doivent boire l'eau qui coule d'un toit en paille ni se servir d'un canari pour boire	Maladies, plaies sur tout le corps
Ayéjè	L'espèce végétale gogo, le haricot sésé	Brûlure sur tout le corps
Omon-jagou-olodo	Rat rayé, crapaud noir, pâte d'hier sur laquelle on n'a pas mis l'eau la veille	Brûlure sur tout le corps
Dènon	Silure noire, mouton	Plaies sur tout le corps
N'djenou	Baobab	Perte de la vue
Les adeptes non-non ajakpa	Lapin, lièvre, caméléon, l'espèce végétale hyménéaaacida (sotivè)	Perte de la connaissance, niaiserie
Les adeptes oni-chankponon	Le haricot sésé, l'huile palmiste, l'antilope (agbanlin), l'animal anta, la pintade, l'animal kolokolofifi, l'espèce végétale "kulikuli"	Surmenage, mort
Awo-ounjaomolodé	Tortue, python, chien	Perte de vision ou cécité
Yakiomon-iroko	Lièvre, chien	Perte de vision, apparition des plaies sur tout le corps
Chokouomon-ojo	Varon, l'espèce végétale nommée chokougbolo	Apparition des plaies sur tout le corps
Les adeptes d'odin	Serpents, baobab	Brûlure
Chodi	Escargot	Apparition de la gale sur le corps

Groupe social	Interdits	Conséquences
Oloké	Vipère, chien	Gale sur tout le corps
Dokpa	Panthère, oiseau migratoire appelé yiyi	Brûlure
Laourou	Oiseau gendarme	Brûlure
Achia	Oiseau migratoire yiyi	Gale
Ayila	L'espèce végétale chanouwèlè	Brûlure
Oléjo	Serpents, baobab, varan appelé awonyiwon	Gale
Babalawo ou charlatan	Ici, l'interdit dépend du signe de géomancie apparue lors de l'initiation dans la forêt sacrée. Il peut s'agir d'une essence végétale ou d'une espèce animale	Les conséquences varient selon l'interdit. Il peut s'agir de surmenage, le sujet peut devenir un soulard, un dépossédé, etc.
Omon –Ounja	Pithon et l'espèce végétale ajadin	Brûlure sur le corps
Omon-Ogou	Pithon	Brûlure sur le corps

Source : Données de terrain, 2014

### **3.2. Conséquences des interdits alimentaires coutumiers à Bantè centre**

Les conséquences et les remèdes diffèrent d'un interdit à un autre et d'un groupe social à un autre.

#### **3.2.1. Les fondements des interdits alimentaires**

Les interdits alimentaires sont nés pour diverses raisons. En effet, les ancêtres dès leurs regroupements en clans puis en communautés villageoises sont confrontés à des situations qui les ont obligés à éviter la consommation de certains animaux et végétaux.

L'espèce animale interdite dans la plupart du temps aurait fait du bien à la communauté concernée. Lorsque je prends les omojagou-olodo, ils avaient migré des régions de l'actuel Ghana. Au cours de leur déplacement, ils seraient poursuivis par des razzias. Après leur passage, des rats rayés auraient effacé les traces de leurs pieds avec leurs queues. Ce qui avait fait retourner les ennemis qui n'ont plus reconnu le chemin qu'ils avaient emprunté. C'est pourquoi il est rigoureusement interdit à tout descendant omojagou-olodo de Bantè de tuer et de consommer les rats rayés. Quant aux végétaux, les ancêtres ont senti des malaises suite à leur consommation. Ce qui explique leur réticence et leur interdiction aux descendants.

#### **3.2.2. Les inconvénients liés aux interdits**

Les conséquences encourues par les contrevenants sont très graves. Il s'agit des maladies voire des cas de décès.

En effet, les femmes enceintes risquent d'avoir des accouchements difficiles ou des avortements. Certains individus peuvent contracter des maladies cutanées telles que la gale ou des brûlures sur le corps. D'autres peuvent souffrir de la lèpre. La consommation de certains interdits peut faire perdre la vue ou conduire au surmenage ou rendre le sujet ivrogne.

Il est à noter que la consommation d'une espèce interdite ne sera invoquée qu'a posteriori afin de donner du sens à telle ou telle maladie. C'est la maladie qui est le signe d'une infraction au code social. La gale en est un exemple très fréquent comme le montre la photo ci-dessus. En général, les conséquences des interdits sont presque les mêmes partout. Pour y remédier, c'est souvent le conseil des sages qui se regroupe et décide du sort du contrevenant. Les remèdes sont souvent à base des poudres fabriquées ou des tisanes préparées à partir de l'interdit consommé.

### **3.3. Les stratégies développées pour remédier aux conséquences des interdits alimentaires coutumiers par la communauté nagot à Bantè centre**

Les remèdes dépendent des groupes sociolinguistiques et varient d'un fétiche à un autre. Ils consistent à calciner l'essence végétale ou les ossements de l'espèce animale interdits et à passer la poudre noire sur les parties affectées.

Pour certains fétiches, le contrevenant vivra plusieurs jours hors de la maison familiale pour des cérémonies. Ce contrevenant doit payer une amande au fétiche en termes de reconnaissance du péché commis. Ces cérémonies sont complexes. Les adeptes de vaudou que j'ai rencontrés n'ont pu m'informer sur ce qui se fait exactement. Mais, un contrevenant peut dépenser jusqu'à au moins 150 000 francs pour acheter les nécessaires de l'amande au fétiche.

Dans certains milieux, la négociation consiste à se servir de certaines espèces végétales pour la purification. C'est le cas par exemple de l'hysope dont font usage certaines familles après la consommation de la viande de porc dans leur entourage. Autrement dit, les personnes qui ne doivent pas consommer cette viande triturent toujours cette feuille pour se sanctifier, nettoyer les ustensiles dont leurs voisins se sont servis pour préparer le porc avant de les utiliser à nouveau.

## **Chapitre IV : LES FORMES DE NEGOCIATION AUTOUR DES INTERDITS ALIMENTAIRES A BANTE CENTRE**

Il s'agira d'analyser les résultats obtenus aux niveaux social, sanitaire, économique et nutritionnel. Il sera spécialement question d'une analyse qui portera sur les fondements, les conséquences, les comportements des contrevenants et de leur entourage ainsi que les remèdes concernant les interdits alimentaires et leurs rôles.

### **4.1. Négociation des interdits au plan social**

Il s'agit d'aborder ici les quatre points fondamentaux cités ci-dessus au plan familial, au niveau des adeptes des religions endogènes et des charlatans.

#### **4.1.1. Sociologie des interdits au sein des familles**

D'une manière générale, les interdits alimentaires au plan familial s'expliquent par le fait que l'espèce animale concernée aurait fait du bien à leurs ancêtres en les préservant d'un malheur ou en les délivrant d'une situation difficile. C'est le cas par exemple des omojagoun qui ont raconté le témoignage suivant :

**Encadré 01:** *Histoire de certains interdits des descendants de Ohoussou-Ekoulagba*

« Nous avons émigré des régions de l'actuel Ghana pour venir s'installer dans une forêt vierge dirigée par le patriarche Ohoussou-Ekoulagba. Au cours de notre déplacement, nous serions poursuivis par des razzias. Après notre passage, les rats rayés ont effacé les traces de nos pieds au niveau de notre refuge au bord du fleuve Ogoué, un des cours d'eau de l'actuel Togo. Dans ce cours d'eau, il y eut des crapauds noirs, qui effrayés par l'approche des agresseurs obstinés qui cherchaient en vain les traces de nos pieds, se sont mis à croasser "houn-houn". Les poursuivants croyant à faire aux mauvais esprits de ce cours d'eau ont pris leurs jambes à la tête pour rebrousser chemin. C'est depuis ce temps qu'il est interdit aux descendants d'Ohoussou la consommation de rat rayé et de cette espèce de crapaud noir. » Simon, 35ans.

*Source:* Données de terrain 2014

L'histoire de cet encadré montre que les interdits ne sont pas le fait du hasard. Ils sont souvent conséquences d'une observation dans le temps pour la protection du groupe social ou la reconnaissance d'un fait naturel à l'endroit du groupe.

Pour d'autres groupes, la consommation d'un tubercule, d'une céréale, d'un légume ou d'un fruit aurait provoqué des malaises, des ennuis, des maladies voire des cas de décès. La répétition de ces cas sont souvent la cause de l'interdiction des certains aliments. Par contre, pour les adeptes de vaudou, le phénomène est assez différent. Un adepte de vaudou est considéré comme l'épouse ou l'époux du vaudou en question. Et pour un amour vrai avec son partenaire, ce qui est interdit à l'époux l'est aussi pour l'épouse. Donc tout ce que le vaudou déteste, devient interdit pour l'adepte.

Au niveau des particularismes religieux endogènes, les raisons des interdits dépendent de chaque divinité. L'animal interdit serait source de malheur au dieu concerné. Il en est de même pour l'espèce végétale interdite. C'est ce qui fait que les adeptes de salamandre (sakpata) ne mangent pas l'espèce d'antilope appelée "agbanlin" ni la pintade. Ils ne doivent pas faire usage de l'arbre nommé "kulikuli". Les adeptes d'ondin ne mangent pas n'importe quel serpent et le baobab. Les adeptes de "non-non ajakpa ne consomment pas le lièvre et le lapin. Ils ne font non plus le feu avec Hyménéacida (sotivè).

#### **4.1.2. -Les fondements sociologiques chez les charlatans :**

Les fondements ici sont individuels car ils dépendent du signe de fâ apparu chez le sujet dans la forêt sacrée lors des cérémonies d'initiation. Il est question de convenance au niveau de chaque initié. Ce dernier est tenu de respecter rigoureusement les consignes données par ses aînés dans le domaine.

## 4.2. Les comportements sociaux des contrevenues

Cette analyse est faite par rapport au contrevenant lui-même et par rapport à son environnement social.

### 4.2.1- Les comportements sociaux du contrevenant

Le sujet malade est inquiet de sa situation. Il devient triste et perd toute sa joie parce qu'il est négligé par tous les membres de sa famille. Il est souvent isolé de la concession familiale et se voit comme un grand pécheur, car il a transgressé les règles établies. Les signes négatifs qui couvrent son corps le gênent et il est en état de régression mentale. Au niveau des adeptes de vaudou Sakpata, Hêviosso (dieu Tonnerre), les comportements sont différents. Les entretiens avec certains sages révèlent que :

**Encadré 02:** *Comportement des contrevenants des interdits de vaudou Sakpata et de Hêviosso*

« Le contrevenant disparaît dans la brousse ou dans la forêt où il séjourne seul pendant des jours sans manger ni boire. Durant tout ce moment, les autres adeptes se soucient très peu de lui et il peut passer des mois dans la forêt.

Il peut sortir de temps à autre mais en situation de deuil incommensurable. Il est souvent vêtu de pagne très sale et des feuilles ou lianes autour de la taille, sur la tête et le visage pour ne pas se faire distinguer. » Lémanyé, 46ans.

*Source* : Données de terrain 2014

Pour les charlatans et d'autres adeptes, il est souvent interdit d'exercer les activités de la confrérie.

#### 4.2.2- Les comportements de la société vis-à-vis des contrevenants

La plupart des contrevenants sont isolés de leurs familles. Il est interdit à certains d'utiliser les mêmes plats et les ustensiles de cuisine que les membres de la famille. La société les regarde comme des « indisciplinés » qui méritent des châtiments.

Par rapport à cette souffrance sociale, 30 personnes rencontrées, soit 12,76% de l'échantillon pensent qu'il faut supprimer cette tradition. Parce que selon eux, ces comportements rendent les individus malades et réduisent leur capacité de productivité. Ce qui peut freiner le développement de la localité. Il faut signaler que la plupart de ces enquêtés sont des chrétiens et des musulmans. Par contre, les autres pensent que cela fait partie de leur héritage ancestral qui fonde leur existence. Leur suppression peut créer un véritable conflit entre les esprits, les ancêtres et eux-mêmes. Ce qui serait un grand sacrilège. La réintégration des contrevenants devient un fait de grande importance qui intéresse toutes les confréries et les membres de la famille des contrevenants. Selon les entretiens, les réintégrations se font de la manière suivante :

##### **Encadré 03** : *Organisation des cérémonies de réintégration*

« Les cérémonies de réintégration sont organisées au plan familial comme chez les adeptes de vaudou. Les sages dans chaque domaine procèdent à la purification du sujet avant qu'il ne revienne à la maison. Sur le plan familial comme dans les couvents, des sacrifices d'animaux et des libations sont faits de même que la préparation des infusions à base des plantes et des racines. Ces dernières vont servir de bain comme de boisson. Chez les adeptes c'est une grande occasion de fête au cours de laquelle tous les autres féticheurs sont convoqués et appelés à danser sur la place publique. Le contrevenant apparaît ici comme l'heureux du jour. » Tobi 28ans

*Source* : Données de terrain, 2014

### **4.2.3 Les Comportements sanitaires des contrevenants**

Il est formellement interdit au contrevenant d'aller se faire soigner à l'hôpital. Il en est de même pour les autres cas. La persistance de faire recours à un centre de santé même en cachette conduit à une peine de mort. Le malade doit se faire obligatoirement soigner par des plantes suite au conseil des sages de la famille concernée ou des chefs religieux ou celui des charlatans.

A travers les entretiens, certains remèdes ne sont pas toujours efficaces ou le recours tardif aux remèdes conduit souvent à une aggravation du mal. Certains contrevenants ont perdu leurs yeux. D'autres ont gardé sur eux des ulcères de Bururi pour faute de consommation d'un aliment. Il se pose ici un problème important, vu le développement actuel de la médecine, comment serait-il encore interdit le recours à un centre de santé en cas d'une maladie.

Par le respect, les faits sociaux de cette localité, il est nécessaire que des actions de sensibilisation soient faites pour réduire la souffrance des contrevenants.

Selon les enquêtes de cette localité, plus 75% de la population ont regretté la survenue de ces cas difficiles à oublier, mais sont incapables de faire le contraire par peur des représailles de la société. Certains chrétiens, malgré leur foi en Jésus, ont confié qu'ils ne sont pas prêts d'abandonner de croire à ces réalités. Seuls 03 chrétiens rencontrés, ont affirmé leur ignorance vis-à-vis de ces pratiques.

### **4.3. Les influences économiques des interdits**

Dans cette partie, il s'agit de faire savoir ce que la contrevenue des interdits entraîne sur la vie économique des citoyens de Bantè.

Le comportement social des interdits ont des conséquences néfastes sur la vie économique de la population. En effet, lorsque le contrevenant est isolé, il cesse

toutes ces activités économiques. Il le fait d'abord parce qu'il est malade mais encore par sa position d'isolement. Pour les femmes, le commerce est interrompu. Elles sont incapables de se rendre au marché pour mener leurs affaires. Les hommes par contre ont la peine de retrouver les activités champêtres. S'il est un père de famille, il n'arrivera plus à gagner son pain pour subvenir aux besoins de son foyer et participer au développement de sa commune.

Par ailleurs, au niveau des adeptes, les interdits constituent des sources d'endettement. En effet, les cérémonies d'intégration nécessitent assez de dépenses. Chez les adeptes de sakpata par exemple, le contrevenant doit acheter au moins un mouton, une chèvre, 25 litres d'huile rouge, 25 litres de boisson sodabi, une quantité importante de boisson locale chapalo, des coqs, des poules, des noix de cola, pour ne citer que ceux-là. Une, dote dont la valeur pourrait être estimée à 150 000 f CFA. Chez la plupart de la population, ce montant est une fortune. Ce qui oblige la victime et ses parents à s'endetter ou à mettre leur champ en métayage. Chez les charlatans également, il faut une nouvelle reconstitution du fâ qui nécessite également de grandes dépenses.

#### **4.4. Négociation des interdits au plan nutritionnel**

Dans ce domaine, je note une certaine insuffisance quant à ce qui concerne l'apport en protéine. En effet, les interdits alimentaires coutumiers limitent l'apport en protéine très indispensable pour la croissance et le bon fonctionnement de l'organisme humain. La société de Banté reposant sur la subsistance, les interdits alimentaires concernent plus particulièrement des espèces animales, riches en protéines de bonne qualité, comme le gibier. Ils s'appliquent plus particulièrement aux femmes enceintes et allaitantes et aux jeunes enfants, catégories biologiquement vulnérables car ayant des besoins accrus en protéines pour la gestation, l'allaitement ou la croissance. Cette

situation rend les enfants vulnérables aux maladies de malnutrition telles que le kwashiorkor et le marasme. Selon le chef du centre de santé de Bantè, le phénomène est plus accentué dans les villages un peu reculés que Bantè centre.

Ces analyses montrent que les interdits ont contribué à la réduction du pouvoir d'achat de la population de Bantè. Mais néanmoins, cela permet de garder certaines espèces d'animaux pour les générations futures. Toutefois, il est important de sensibiliser cette population afin d'éviter le recours tardifs à hôpital pour freiner les décès dus aux interdits.

#### **4.5. Rôle des interdits alimentaires coutumiers et leur contournement**

Des interdits alimentaires existent à des degrés divers dans toutes les cultures. Il est clair que la nourriture, élément indispensable à la subsistance de l'homme soit un domaine où la distinction entre le permis et l'interdit, le pur et l'impur soit fondamentale pour des raisons sanitaires, morales ou symboliques.

Les interdits peuvent avoir plusieurs significations. Il peut s'agir des considérations religieuses, sanitaires, morales ou même psychologiques. Mais ces considérations peuvent se mélanger. Il faut remarquer que l'aliment qui est privilégié dans un milieu peut être proscrit de consommation dans un autre.

Au sud du Bénin, la viande du chien est presque interdit à cause de la proximité de l'animal à l'homme, alors que au Nord du même pays, dans la région de Natitingou, elle constitue la meilleure viande. Donc, le rôle des interdits alimentaires varie de la considération que la population concernée donne à l'aliment.

Selon le psychanaliste Freud (1932) par exemple, les interdits parentaux sont intériorisés par le surmoi, une puissance dont le moi est obligé de tenir compte. En effet, l'être humain subit durant son enfance une large dépendance qu'exprime le surmoi. Le surmoi est alors cette voix en l'être humain qui dit "il

ne faut pas’’, une sorte de loi morale qui agit sur l’homme sans qu’il ne comprenne son origine.

Il arrive qu’en cas de circonstances exceptionnelles, les interdits alimentaires soient contournés pour prévenir des représailles ou des maladies. Par exemple chez la communauté Aïzo de dékanmè dans la Commune de Kpomassè, certaines personnes ne consomment pas la viande du Porc. Quand ces personnes veulent utiliser les ustensiles et les plats dans lesquels cette viande est consommée, elles utilisent la feuille de l’isope triturée dans de l’eau pour asperger les ustensiles et les plats en question en guise de purification.

#### **4.6. Discussion des résultats**

Au cours de cette recherche, j’ai remarqué que les interdits alimentaires coutumiers existent partout dans le monde entier. Les conséquences liées à la consommation de ces interdits varient d’une réalité sociale à une autre. De la même manière, les auteurs qui ont travaillé sur les interdits ont de différents points de vue sur les interrogations qu’ils suscitent.

Ainsi, pour Léblic (2002), les interdits alimentaires comme partout ailleurs, ont pour objet de placer ceux qui les respectent dans un état de communion avec les ancêtres qui soutiennent leurs actions et qui ont été sollicité dans les divers rites prioritaires effectués avant la pratique de toute activité.

Comme le montre l’encadré n°1 issu de ma recherche, les interdits alimentaires coutumiers assurent une fonction sociale et culturelle. Les interdits de consommation du rat raillé chez les Omojagoun constituent réellement une communion entre les ancêtres et leurs descendants parce qu’ils sont respectés de père en fils.

Aussi se justifie –t-il l’idée de rite de Léblic, puisque les adeptes de sakpata, de hêviosso et les bokonon suivent des rites qui les obligent à ne pas consommer certains aliments.

Contrairement à l'auteur précédent, Mazzochetti (2005) soutient que les interdits alimentaires coutumiers ont pour fonction principale la protection des ressources naturelles. Signalons que ce rôle dont fait cas Mazzochetti n'est pas primordial. Les interdits pour la plupart surviennent suite à des malaises après la consommation d'un produit végétal ou animal, ou suite à une protection de la part d'un animal.

Ceci montre que le rôle des interdits alimentaire coutumiers, leurs conséquences ainsi que leurs formes de négociation varient d'une région à une autre.

# CONCLUSION

Le travail que je viens de faire a présenté les problèmes concernant les interdits alimentaires coutumiers à Bantè centre. J'ai essayé d'analyser comment la population de Bantè négocie les interdits après les avoir consommé au vu des résultats de mes enquêtes. Plusieurs sortes de négociations ont été étudiées selon les acteurs et les groupes sociaux. Au niveau familial, c'est le chef de famille qui procède à la négociation grâce à des rituels qu'il organise. Quant à ce qui concerne les communautés sociolingustiques, c'est le chef de la collectivité qui s'en occupe.

Il est à noter que les cérémonies varient d'une collectivité à une autre etant donné que les interdits ne sont pas les mêmes. Chez les particularismes religieux par contre, la réintégration du contrevenant dépend de la divinité. Ici c'est le chef religieux qui s'en charge. Enfin, lorsque je me réfère au niveau de vie de la population de Bantè, je remarque que certaines cérémonies nécessitent assez de dépenses. Je peux citer comme autres difficultés, la privatisation de la localité de ses bras valides.

# REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

**1-ALLEN, L., H.**, 1994, *Nutritional influences on linear growth: a general review. European Journal of Clinical Nutrition* 48 (suppl. 1): S75-S89.

**2- ARONSON, E., & CARLSMITH, J., M.**, 1974, *L'effet de l'importance de la menace sur la dépréciation du comportement interdit, In J. P. Poitou*

**3-BECKER, H.**, 1983, *Outsiders, Fr Free Press Of Glencoe*

**4-BERNARD, O., et al.**, 2001, *Etat nutritionnel et environnement pathogène d'enfants d'une population forestière du Sud-Cameroun. Bull. Mém. Soc. Anthrop. Paris*, 13, 1-2 : 23- 37.

**5-BONGERT, Y.**, 1987, « *L'interdit, arme de l'Église contre le pouvoir temporel* », *Église et pouvoir politique. Actes des journées internationales d'histoire du droit d'Angers, Angers,, p. 93–116*

**6-GARINE, I.**, 1980, *Evolution contemporaine des croyances et interdits alimentaires, Présence africaine*, 113, 129-146.

**7-GARINE, I.**, 1974, *Alimentation et culture. Series: Cahiers Pédagogiques. "Santé-Nutrition", I.E.D.E.S Recherche, Université de Paris-I, Panthéon-Sorbonne, pp106.*

**8- JODELET, D.**, 1989, *Folies et représentations sociales*

**9- MOUSSA, N.**, 2007, *Ces interdits qui nous libèrent. La Bible sur le divan*, Dervy, coll. « Chemins de l'harmonie »,

**10-OGIEN, A.**, 2000 *Sociologie de la déviance et usages de drogues : une contribution de la Bibliographie*

**11-OGIEN, A.**, 1999, *Sociologie de la déviance - Paris : A. Colin, 1995 [Nouv. éd.] - Paris .*

**12-PAGEZY, H.**, 2005, *Evolucion paralela de lasprohibiciones y las disponibilidades alimenticias de los Mongo del Sud (Congo ex Zaïre): El prejuicio nutricional de larbitrario cultural puedes ermoduladopor el contexto ecológico.*

**13-PAGEZY, H.**, 1993, *The importance of natural resources in the diet of young children in a flooded tropical forest in Zaïre*. In C.M Hladik et col. (Eds) *Tropical forests, people and food, biocultural interactions and applications to development*. MAB series, vol. 13, Paris: UNESCO, Carnforth et New York : Parthenon Publishing group, 365-380.

**14-PAGEZY, H., & GARINE, I.**, 1990, *Food and nutrition among "high-risk" groups*. in *Food and nutrition in the African rain forest*, Paris, Unesco/MAB,

**15-PAGEZY, H.**, 1988, *Contraintes nutritionnelles en milieu forestier équatorial liées à la saisonnalité et la reproduction: réponses biologiques et stratégies de subsistance chez les ba-Oto et les ba-Twa du village de Nzalekenga (lac Tumba, Zaïre)*. Thèse de doctorat d'Etat es Sciences, Université d'Aix-Marseille III, pp.489.

**16-PAGEZY, H.**, 1983, *The attitude of the Ntomba society towards the primiparous woman and its biological effects*. *J. Biosoc. Sci.*, 15, 421-431.

**17- SKUSE, D., REILLY, S., WOLKE, D.**, 1994, *Psychosocial adversity and growth during infancy*. *European Journal of Clinical Nutrition*, 48 (suppl.1):S113-S130.

**18- TANNER, J., M.**, 1976, *Growth as a monitor of nutritional status*. *Proc. Nutr. Soc.*, 35, 315-322

**19-VALDRINI, P., et al.**, 1999, *Droit canonique*, Dalloz, coll. « Précis — Droit privé », (2<sup>e</sup> édition) (ISBN 2-247-03155-2).

**20-FREUD, S.**, 1932, *Eclaircissement, applications, orientations (XXXIVe Leçon)*, in *Nouvelles suite des leçons d'introduction à la psychanalyse, Œuvres complètes, XIX*, pp233-234.

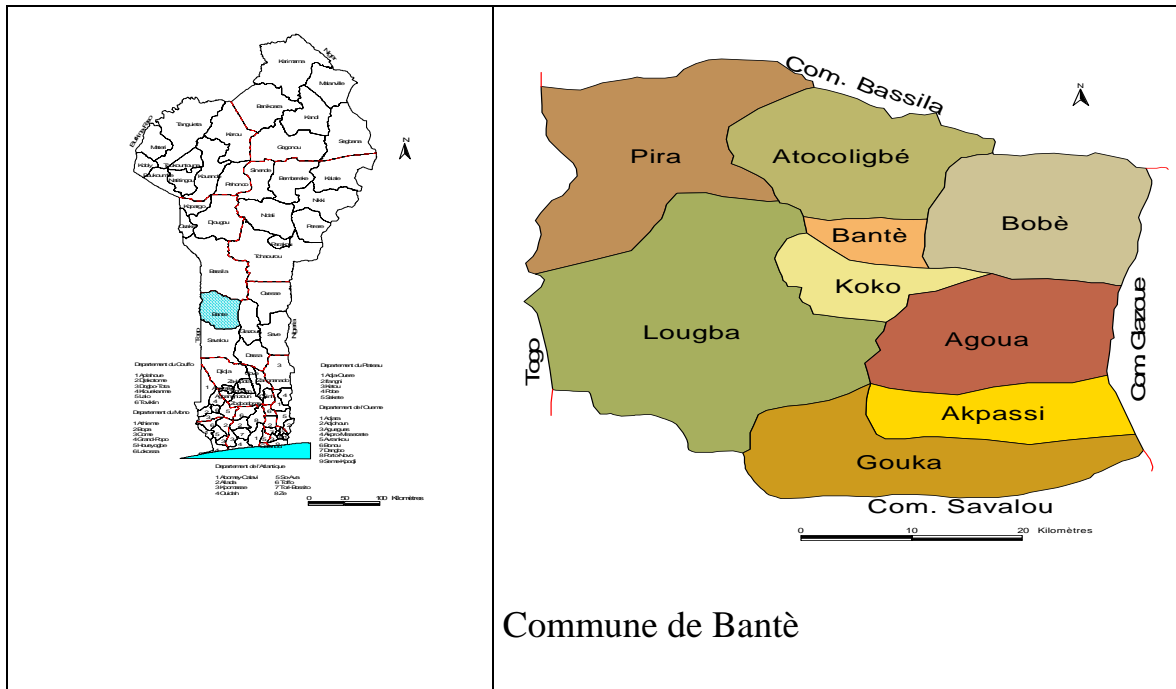
# REFERENCES WEBOGRAPHIQUES

- 1- **BUUNA, D.**, 2013, *Les femmes n'héritent pas*, Rapport de recherche in <http://www.reseau-rafal.org>, consulté le 06 /06/2015 à 15h 00mn
- 2- **LEBLIC, I.**, 2002, *Ignames, interdits et ancêtres*, Journée de la société océanistes in <http://www.jso.revues.org>, consulté le 06/06/2015 à 15h 30mn
- 3- **NAZZOCHETTI, F.**, 2005, *Ebando Tono : les peaux tachetées*, Université des lettres et sciences humaines, Orléans Master 2 in <http://www.memoireonline.com>, consulté le 06 /06 /2015 à 16h 25mn
- 4- **SAMI, A.**, 2001, *Les interdits alimentaires chez les juifs* in <http://www.cie.ugent.be/aldeeb:htm>, consulté le 07/06/2015 à 19h 45mn
- 5- **VAILLANCOURT, J.**, 2001, *Religion, Ecologie et environnement, érudit 2001* in [http://www.dietetique.wikibis.com/tabou\\_alimentaire.php](http://www.dietetique.wikibis.com/tabou_alimentaire.php), consulté le 07/06/2015 à 20h 30mn

# ANNEXES

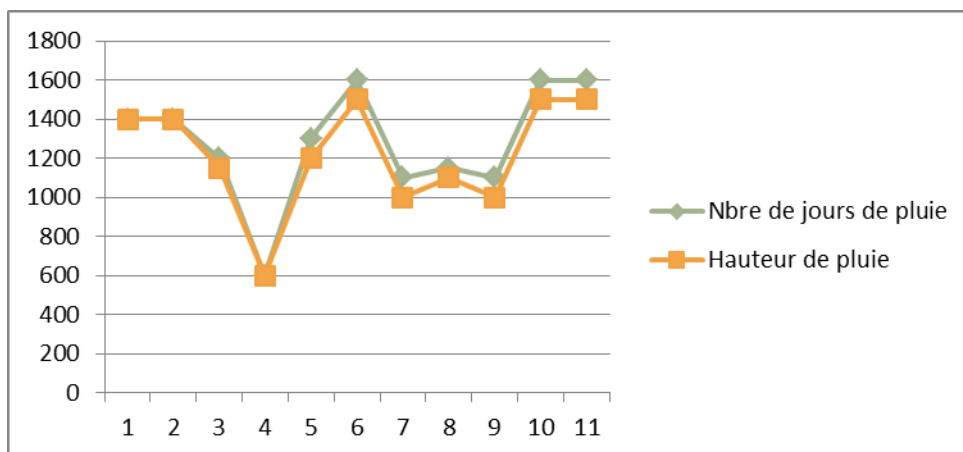
## CARTE ET GRAPHIQUE

Carte de la *Situation géographique de la commune de Bantè*



**Source :** INSAE, 2002

*Graphique de la Pluviométrie annuelle de bantè*



**Source :** INSAE, 2011

# QUESTIONNAIRE

Je suis étudiante en fin de formation à la Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université d'Abomey – Calavi dans le département de la Sociologie – Anthropologie.

Que vous mangez habituellement ?

.....  
.....  
.....

1- Qu'est-ce que vous aimez manger souvent ?

.....  
.....  
.....

2- Qu'est-ce que vous n'aimez pas manger ?

.....  
.....

Quelles en sont les raisons ?

.....  
.....  
.....

3- Avez-vous choisi d'arrêter de les consommer ?

Oui  Non

4- Si oui pourquoi ?.....

.....  
.....

5- Si non, avez-vous rencontré un inconvénient ?

6- Oui  Non

7- Si oui, lesquels ?.....  
.....  
.....

**III- Les interdits alimentaires**

8- Quels sont les animaux qui sont interdits de consommation dans votre ethnie ?  
.....  
.....  
.....

9- Parmi les oiseaux qui sont dans votre village, lesquels sont interdits de consommation dans votre ethnie ?  
.....  
.....  
.....

10- Pourquoi ces animaux et ces oiseaux sont-ils interdits de consommation chez vous ?  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

11- Quels les légumes, les céréales et les tubercules qui ne consomment pas chez vous ?  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

12- Pourquoi sont-ils interdits ?.....  
.....  
.....  
.....

13- Qu'arrive-t-on si ces interdits sont consommés ?

.....  
.....  
.....

14- Avez-vous eu le courage de consommer une fois un des aliments interdits ?

Oui

Non

15- Si oui ? que vous est-il arrivé ?.....

.....  
.....  
.....

16- Comment se guérissent les maladies issues des contrevenues ?

.....  
.....  
.....

#### **IV- Conséquences économiques**

17- Quels sont les maladies récurrentes des contrevenues ?

.....  
.....

18- Combien dépense – t-on pour soigner une maladie de genre ?

# TABLE DES MATIERES

Sommaire.....	2
Sigles et abréviations.....	3
Dédicace.....	4
Remerciements.....	5
Liste des tableaux, encadrés, figures et graphiques.....	6
Résumé.....	7
Abstract.....	8
Introduction.....	9
Première partie : Univers théorique et approche méthodologique.....	12
Chapitre I : Univers théorique.....	13
Problématique.....	13
Hypothèses.....	15
Objectifs.....	15
Objectif général.....	15
Objectifs spécifiques.....	15
Revue de littérature.....	16
Définition de quelques concepts liés aux interdits.....	23
Justification du sujet.....	27
Raisons surjectives.....	28
Raisons objectives.....	28
Modèle théorique d'analyse.....	28
Chapitre II : Approche méthodologique.....	30
Nature de l'étude.....	30
Cadre de l'étude.....	30
Les données physiques.....	30
Situation géographique.....	30
Le relief et le climat.....	31
Les données démographiques.....	31
Bantè et son organisation sociale.....	32
Formation de Bantè.....	32
L'organisation sociale de Bantè.....	33
Groupe cible et échantillonnage.....	34
Taille de l'échantillon.....	34
Technique et outils de collecte.....	35
La durée de l'enquête.....	36
Les difficultés.....	36
Interdits alimentaires coutumiers à Bantè centre : Conséquences et formes de négociation .....	38
Chapitre III : Répertoire des interdits alimentaires et les conséquences de	

leur transgression .....	39
Répertoire des interdits alimentaires coutumiers à Bantè.....	39
Interdits observés au niveau des acteurs sociaux.....	39
Les interdits concernant les communautés socio – linguistiques.....	39
Les interdits des religions endogènes.....	40
Les conséquences des interdits alimentaires coutumiers à Bantè centre.....	44
Les fondements des interdits alimentaires.....	44
Les inconvénients liés aux interdits alimentaires.....	44
Les stratégies développées pour remédier aux conséquences des interdits alimentaires coutumiers par la communauté nagot à Bantè centre.....	45
Chapitre IV : Les formes négociation autour des inédits alimentaires à Bantè centre.....	46
Négociation des interdits au plan social.....	46
Sociologie des interdits au sein des familles.....	46
Les fondements sociologies chez de charlatans .....	47
Les comportements sociaux des contrevenues.....	48
Les comportements sociaux des contrevenants.....	48
Les comportements de la société vis-à-vis des contrevenants.....	49
Les comportements sanitaires des contrevenants.....	50
Les influences économiques des interdits.....	50
Négociation des interdits au plan nutritionnel.....	51
discussion des résultats.....	52
Conclusion .....	55
Références bibliographique.....	56
Références webographiques.....	58
Annexes.....	59
Table des matières .....	63